borné-nau
centre sportif régional

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du CSR-BN SA tenue le 3 juin 2026 à 19h30 au restaurant du Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA à Grandson.

Les membres du Conseil d'Administration : Mmes et MM. Francesco Di Franco, Président, Cyril Buffat, Vice-Président (Valeyres-sous-Montagny), Aude Forand (Tévenon), Evelyne Perrinjaquet (Grandson), Mikaël Guilloud (Bonvillars), Yves Guilloud (Champagne) et David Romero (ASIGE).

Les actionnaires de la société se sont réunis, conformément aux dispositions statutaires, en assemblée générale ordinaire. Les invités présents sont : M. Priyanthan Belk, boursier du CSR-BN SA et Mme Martyna Zywar, secrétaire ad interim du CSR-BN SA.

M. Francesco Di Franco, Président, ouvre la séance à 19h40.

1. Les communes suivantes se sont excusées : Novalles, Mutrux
   Les communes suivantes ne sont pas présentes : Orges

   Les 13 communes présentes représentent 8'631 voix sur 9'162, le quorum est selon les statuts, atteint.

   Dès lors, l'assemblée est tenue conformément à l'art. 701 du Code des Obligations ainsi que selon l'article 12 des statuts du CSR-BN SA et peut délibérer et statuer valablement sur tous les objets qui sont de son ressort.

   L'ordre du jour soumis à acceptation est le suivant :

   1. Accueil et liste des présences
   2. Approbation de l'ordre du jour
   3. Approbation du procès-verbal de l'AG du 11 juin 2025
   4. Communications du Conseil d'administration
   5. Rapport annuel 2025 du Conseil d'administration
   6. Adoption du rapport annuel 2025 du Conseil d'administration
   7. Présentation des comptes de l'exercice 2025
   8. Rapport de l'organe de révision
   9. Délibération et vote sur les comptes de l'exercice 2025
   10. Décharge au Conseil d'administration et à l'organe de révision pour l'exercice 2025
   11. Désignation de l'organe de révision (le CA propose la société OFICO Fiduciaire SA pour 2026)
   12. Divers

2. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. Le procès-verbal du 11 juin 2025, envoyé le 14 juillet 2025 à toutes les communes actionnaires par courriel à l'adresse des greffes ou bourses respectifs, est accepté à l'unanimité par un lever de mains.

4. Le Président du Conseil d'administration (CA) informe l'assemblée des différents points suivants :

- Rappel est fait que, l'année passée, le Conseil d'administration a décidé d'allouer exceptionnellement une enveloppe aux communes cautionnaires afin de soutenir la pratique sportive ou culturelle de leurs clubs et sociétés locales. Les communes sont invitées à transmettre au secrétariat un décompte de cette dépense d'ici à fin 2026. À ce jour, cette obligation n'a pas encore été respectée par l'ensemble des communes concernées. Celles-ci sont priées de régulariser la situation dans les meilleurs délais et de contacter le secrétariat en cas de difficulté.
- Il est porté à la connaissance de l'Assemblée qu'au terme de la législature en cours, plusieurs membres du Conseil d'administration ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat. Une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre afin de procéder à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration. Un courrier sera prochainement adressé aux communes membres afin de les inviter à cette assemblée et de les prier de proposer des candidatures pour les postes à pourvoir.

5. Le rapport annuel 2025 du Conseil d'administration a été envoyé à chaque commune membre par courriel. M. Di Franco n'en donne pas lecture et ouvre la discussion. Aucune demande de prise de parole n'est formulée.

6. Le rapport annuel 2025 est approuvé à l'unanimité par un lever de mains.

7. M. Belk parcourt les comptes 2025 et les commente.
   - Les comptes 2025 présentent une situation financière globalement stable. Les liquidités affichent une légère hausse. Les emprunts suivent également le plan de remboursement contractuel. Les différentes catégories d'actifs sont amorties selon les durées définies pour chaque type d'équipement ou d'infrastructure.
   - Les recettes sont légèrement en hausse. Les produits des sociétés locales sont en légère diminution par rapport à l'exercice précédent, tandis que ceux des autres manifestations sont en hausse. Il est précisé que ces variations se compensent en grande partie, de sorte que les produits globaux demeurent très proches de ceux de 2024, avec un écart d'environ 1,6 %.
   - L'exercice est notamment marqué par la charge de promotion du sport et de la culture, décidée par le conseil d'administration s'élevant à CHF 97'647.50.
   - Des dépenses non budgétées ont été enregistrées, liées principalement au remplacement et à l'entretien de divers équipements et installations (écran tactile, badges d'accès, garnitures de portes, pièces pour l'auto-laveuse et divers travaux techniques). Une partie du remplacement de l'écran tactile dû à un sinistre a été compensée par un remboursement d'assurance.
   - La consommation d'électricité est en légère baisse, tandis que celle liée au chauffage à distance augmente d'environ 10 % par rapport à l'exercice précédent. Une hausse des coûts de l'eau est également constatée à cause de l'augmentation des tarifs d'eau et d'épuration par la Commune de Grandson au 1er janvier 2025.
   - L'exercice 2025 se clôt sur un bénéfice de CHF 139.19, principalement impacté par la charge de promotion. Sans cette charge, le bénéfice aurait avoisiné CHF 100'000.00.

Suite à ces explications, M. Di Franco ouvre le débat sur les comptes 2025 :

- Une question est soulevée concernant le montant de l'indemnisation reçue pour l'écran tactile endommagé. Il est relevé que sa valeur d'acquisition s'élevait à environ CHF 4'000.–, alors que l'indemnité perçue a été de CHF 2'000.–. Monsieur Belk explique que l'appareil était en service depuis 4 ou 5 ans et que l'assurance a indemnisé le sinistre sur la base de la valeur vénale du bien au moment du sinistre, et non sur la base du coût de remplacement ou de réparation. La valeur vénale étant estimée à environ CHF 2'000.–., c'est ce montant qui a été remboursé
- Des précisions sont demandées concernant la diminution du compte 6101 « Autres charges d'exploitation » par rapport à l'exercice précédent. M. Belk explique que les charges 2024 comprenaient notamment un important sinistre ayant entraîné des réparations de stores ainsi que la réfection du carrelage des douches. Il précise également qu'un remboursement d'assurance d'environ CHF 18'700 a été perçu en lien avec le sinistre des stores.
- Des renseignements sont sollicités concernant les taux d'intérêt des emprunts contractés à la BCV (Banque Cantonale Vaudoise). Il est indiqué que les taux s'élèvent à 0,6 % et 0,46 % annuels. Il y a également un autre emprunt au Canton de Vaud accordé sans intérêt.
- Le suivi de la subvention de CHF 70'000. – accordée au CSR par la Commune de Grandson fait également l'objet d'une demande de précisions. Il est demandé si la commune a pris position à ce sujet. M. Vialatte répond que ce n'est pas encore le cas, que c'est un élément qui sera discuté avec la nouvelle municipalité et rappelle qu'un délai de six mois est prévu pour la dénonciation de la convention.

La discussion n'est plus demandée sur les comptes 2025.

8. Le rapport de l'organe de révision ayant été joint au rapport annuel 2025, M. Di Franco n'en fait pas lecture. Il ouvre la discussion sur ce rapport.

   Une question est posée concernant l'éventuelle obligation de recourir à une fiduciaire. Il est répondu que le CA se renseignera sur ce point. Il est rappelé que la fiduciaire a toutefois apporté un appui utile, notamment pour la correcte formulation des montants versés pour la promotion du CSR afin d'éviter toute qualification fiscale inappropriée, et qu'elle est restée disponible tout au long du processus. La discussion n'est plus demandée.

9. Les membres valident, par mains levées et à l'unanimité, les comptes 2025 tels que présentés.

10. Les actionnaires, à l'unanimité donnent décharge au Conseil d'administration pour l'exercice 2025 ainsi qu'à l'organe de révision OFICO Fiduciaire SA.

11. L'assemblée décide, à l'unanimité de repourvoir le mandat concernant la révision des comptes 2026 à la société OFICO Fiduciaire SA.

12. Divers :

    - Une commune membre signale que le robinet de la salle de musculation laisse couler l'eau pendant une durée relativement longue après utilisation. Il est demandé s'il serait possible d'en ajuster le réglage. Monsieur Di Franco indique que le concierge du CSR sera chargé de contrôler l'installation et, le cas échéant, de procéder aux réglages nécessaires.
    - La même commune membre suggère la mise à disposition de raclettes dans les vestiaires afin de permettre aux usagers de sécher le sol après leur douche. Le Président

estime que cette solution n'est pas idéale, le matériel risquant de faire l'objet d'une utilisation inadéquate par les élèves.

- Monsieur Di Franco apporte une information concernant la signalétique du bâtiment. Il est relevé que plusieurs autocollants apposés sur les portes des vestiaires ainsi que sur certains murs sont régulièrement détériorés ou arrachés par des élèves. En l'absence de certains numéros, l'identification des locaux devient moins aisée, ce qui peut engendrer des difficultés lors des réservations. La société KO Studio, qui avait réalisé la signalétique lors de la construction du bâtiment, a été contactée afin d'établir un devis pour la remise en état des éléments existants ainsi que pour la pose d'autocollants complémentaires, notamment en vue d'améliorer l'identification des sorties de secours.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'administration du CSR-BN SA pour leur engagement tout au long de l'année, ainsi qu'à la secrétaire, Mme Zywar, au boursier, M. Belk, et au service de conciergerie.

Aucune proposition n'étant faite sur un autre sujet et l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est levée à 20h06.

Le Président :
Francesco Di Franco

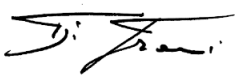

La Secrétaire :
Martyna Zywar

